

Intégration de la protection de l'enfance dans la réponse humanitaire éducation en situations d'urgence

Activité

Renforcer le caractère protecteur des espaces d'apprentissages (école, EAT, centre d'apprentissage alternatif, etc.) (Ex. formation des enseignants et des gouvernements d'enfants, code de conduite, monitoring des violences, etc.)

Indicateur

Nombre écoles répondant aux standards de protection (checklist ci-dessous) définis par le Cluster Éducation et le Sous Cluster Protection de l'Enfance dans les zones affectées par la crise multidimensionnelle

Checklist écoles amies d'enfants (assurant la protection des enfants)

Critères cumulatifs pour apprécier le caractère protecteur d'une école ou d'un autre type d'espace d'apprentissage	Oui	Non
1. Au moins trois enseignants formés sur les principes de base de la protection de l'enfance (droits de l'enfant, protection contre les violences psychologiques et sexuelles, l'appui psychosocial)		
2. Existence de code de conduite des enseignants		
3. Existence d'un gouvernement des enfants fonctionnel		
4. Existence d'un référent protection dans les écoles (enseignants ou membre des CGS ou membres des AME)		